

---

## Sociologie de l'institution familiale

Irène Théry et Agnès Martial

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20626>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 351-354

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Irène Théry et Agnès Martial, « Sociologie de l'institution familiale », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2011, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20626>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Sociologie de l'institution familiale

Irène Théry et Agnès Martial

---

Irène Théry, *directrice d'études*

Agnès Martial, *chargée de recherche au CNRS*

## Genre et parenté dans les sociétés contemporaines

- 1 LE séminaire « Sociologie de l'institution familiale » est consacré depuis de longues années à l'analyse des transformations des pratiques contemporaines de la famille et des métamorphoses de la parenté dans le contexte de l'avènement de la valeur démocratique d'égalité de sexe. Cette année, il a été co-organisé par Irène Théry et Agnès Martial. L'objectif de ce travail en commun était de proposer un regard d'ensemble sur les métamorphoses contemporaines de la parenté, en centrant toute l'attention sur la dimension du *genre*, dont le rôle moteur dans les changements du système occidental de parenté est en général sous-estimé par les thèses considérant que nous sommes face à une « individualisation » et une « désinstitutionnalisation » de la famille occidentale. Si ce rôle moteur est reconnu, ce sont les changements mêmes de la parenté qui peuvent être perçus sous un angle renouvelé par la dimension comparative et historique.
- 2 Nous avons commencé par un ensemble de séances générales explicitant au plan théorique le lien entre l'approche relationnelle du genre et l'anthropologie de la parenté. Le sens que l'on peut donner à la notion de genre, dans une perspective relationnelle, a été rappelé via une explicitation de la notion de « distinction de sexe » : cette expression a été conçue pour signifier que l'on appréhende le genre non pas comme un attribut identitaire ou une propriété intrinsèque (innée ou acquise) des personnes, mais comme une modalité des actions humaines dotées de sens et des relations sociales instituées. Ce sont les actions et les relations qui sont sexuées (*gendered*) car elles sont référées à des attentes sociales définissant normativement ce qu'est agir telle ou telle relation « masculinement », « fémininement » ou hors de toute référence à cette distinction (les relations de genre indifférencié existent dans toutes

les sociétés et sont une possibilité toujours très significative). Ainsi compris, le genre est adverbial, normatif, relatif et relationnel, commun aux hommes et aux femmes qui partagent une même société.

- 3 Cette approche change l'analyse sociologique de l'égalité de sexe dans la parenté. Dans une perspective centrée sur les relations sexuées, l'on ne peut plus se contenter d'assimiler l'égalité des sexes à la similitude des droits, devoirs et opportunités respectifs des parents de l'un et l'autre sexe. Sans sous-estimer l'importance de cette vision comparative de l'égalité des sexes dans nos sociétés, l'objectif est de déplacer le regard vers une autre dimension, moins facile à percevoir ou à conceptualiser : l'égalité relationnelle. Il s'agit de montrer que c'est *le contenu et la définition même* des relations de parenté au plan de l'imaginaire, des attentes, des normes et des règles qui servent de référence aux individus agissant « en tant que » (père ou mère, fils ou fille, époux ou épouse etc.) qui sont métamorphosés par la valeur d'égalité de sexe.
- 4 On a rappelé de façon synthétique la dimension des métamorphoses des relations de parenté qui fut la plus explorée dans ce séminaire, celle de l'alliance et plus généralement le lien de couple, à laquelle nous avons consacré dans le passé de très nombreuses séances. Quand l'égalité s'impose, certes les épouses (couple marié) ou les compagnes (couple concubin) conquièrent de nouveaux droits et de nouvelles opportunités. Mais les droits des époux ou des compagnons ne restent pas immuables ; ils changent dans les mêmes proportions et ne devraient pas rester un point aveugle de la recherche en sciences sociales. Par delà, c'est la notion même de couple qui subit une profonde métamorphose : on passe d'une conception holiste et hiérarchique (le couple est « ce qui avec deux ne fait qu'un », sous l'égide de la puissance maritale et de la puissance paternelle) à une conception contractuelle du couple comme « duo » (le couple est « ce qui avec un et un fait deux » sous l'égide de la valeur centrale accordée à la conversation conjugale). La notion de couple se détache alors de celle de filiation d'une façon inédite cependant que progresse le démariage. L'émergence dans les sociétés contemporaines de la notion de « couple de même sexe », puis son Institution dans le droit civil selon diverses modalités selon les pays (concubinage, pacs, union civile, mariage) s'inscrit directement dans la continuité de ces métamorphoses du couple de sexe différent.
- 5 Nous avons poursuivi cette réflexion en nous centrant ensuite sur le lien entre genre et filiation. Plusieurs séances ont été consacrées aux transformations globales de la filiation en Europe (qui nous ont permis en particulier d'inviter notre collègue Enric Porqueres i Gené à présenter le livre *Défis contemporains de la parenté*, paru aux ed. de l'EHESS à l'automne 2009). Nous avons cherché à comprendre quelle redéfinition en profondeur du lien de filiation accompagne l'égalité de sexe, en choisissant de distinguer nos analyses de la maternité et de la paternité, ce qui est rarement fait en sociologie de la filiation. Une de nos préoccupations était de comprendre pourquoi les progrès de la valeur d'égalité de sexe, tout en résolvant ou supprimant certains problèmes anciens, font émerger de nouveaux dilemmes, de nouvelles tensions, de nouveaux problèmes et parfois même de nouvelles formes d'inégalités sociales, dans la mise en œuvre des liens de filiation. Nous avons choisi de nous intéresser à l'asymétrie entre paternité et maternité, sans poser à l'avance que celle-ci est toujours ou seulement un héritage du passé hiérarchique. Cette réflexion pris appui sur deux exemples particulièrement développés.

- 6 Le premier est celui des asymétries entre paternité et maternité dans l'expérience concrète de l'Assistance médicale à la procréation. Aussi surprenant que cela paraisse, le « genre du don » (l'expression fait référence au livre célèbre de Marilyn Strathern, *The Gender of the Gift*, encore non traduit en français) est ignoré de la plupart des analyses sociologiques, juridiques et politiques développées dans le cadre des débats bioéthiques. Irène Théry a proposé un ensemble de données empiriques et d'analyses montrant que l'apparente neutralité du « don de gamètes » repose en réalité sur un modèle masculin constitué dans les années 1970 au début de l'Assistance médicale à la procréation : le don de sperme, d'une part, et l'établissement juridique d'une filiation paternelle fondée sur la présomption *pater is est quem nuptiae demonstrant*, d'autre part. La recension de plusieurs travaux récents amène à suggérer que la féminisation progressive des dons (don de gamètes, don de gestation) a introduit tout un ensemble de distorsions dans le modèle initial où le recours à un donneur était considéré comme acceptable à la condition d'être masqué, selon une logique « ni vu ni connu ». Une description maussienne du don amène à proposer de substituer à la notion habituelle de don de gamètes, conçue explicitement pour assimiler celui-ci au don du sang, la notion de « don d'engendrement » qui à l'inverse insiste sur la spécificité du don dont l'objet est la naissance d'un enfant. Ce dernier, grand oublié des perspectives longtemps dominantes, devient ainsi peu à peu, en tant que personne juridique dotée de droits, un troisième protagoniste du don.
- 7 Le second exemple que nous avons traité est celui du vécu de la paternité dans le contexte du divorce ou de la séparation d'un couple non marié. Agnès Martial a proposé un état des lieux des travaux à ce sujet, en soulignant le contraste entre l'intérêt des chercheurs pour la question de la paternité dans les années 1980 et 1990, autour de la question sociale des réformes du divorce en Europe et de l'émergence d'un nouveau modèle dit de « co-parentalité », et la façon dont la question a ensuite semblé négligée, alors même que plusieurs polémiques se sont développées sur la garde alternée, en particulier à partir d'une contre offensive venue de certaines autorités psychanalytiques privilégiant le lien permanent à la mère dans les premières années de l'enfant. Agnès Martial a montré que l'importance de développer une sociologie et une ethnographie de la paternité en solitaire contemporaine est double. D'une part, elle est essentielle pour dépasser les affirmations idéologiques sur des « besoins de l'enfant » posés hors de toute empirie. Plusieurs travaux anglo-saxons ont révélé l'importance de comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans les configurations familiales (familles désunies, familles recomposées) où la relation père/enfant est par hypothèse une relation *directe*, non médiée par la mère. Il importe d'analyser précisément comment se redéfinit et comment varie cette relation selon le rythme du lien, selon que le père a la garde exclusive des enfants, une garde à mi-temps (alternée), une garde partielle élargie, ou enfin une garde réduite selon le modèle judiciaire traditionnel « un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires ». D'autre part, on peut faire l'hypothèse que la relation directe aux enfants expérimentée par les pères divorcés, est un révélateur privilégié de l'évolution de la paternité en général dans le contexte de l'égalité croissante des sexes et éclairera ainsi les métamorphoses globales de la relation de filiation paternelle telle qu'elle est non plus seulement définie par le droit, mais mise en œuvre au quotidien dans nos sociétés.

## Publications

- « Couples de même sexe, mariage et filiation. Par delà la critique des apones de la rhétorique antidiscriminatoire », dans *Mariage-conjugalité, parenté-parentalité*, sous la dir. d'Hugues Fulchiron, Paris, Dalloz/Sirey, 2009.
  - « Anonymat des dons d'engendrement, filiation et identité narrative », dans *Nouveaux défis de la parenté*, sous la dir. d'Éric Porqueres i Gené, Paris, édition de l'EHESS, 2009.
  - « Famille et parenté », dans *De gauche ?*, sous la dir. d'Alain Caillé et Roger Sue, Paris, Fayard, 2009.
  - « Genre », *op. cit.*, Paris, Fayard, 2009.
  - « Transformations de la famille et médiation : l'enjeu des places de parenté », dans *La Médiation familiale ouverte, Pratiques et approches théoriques*, sous la dir. de Claire Denis, Lyon, Chronique sociale, 2010.
- 

## INDEX

**Thèmes** : Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie